

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

« DES HAINES LE TEMPS EST PASSÉ »

(SHAKESPEARE)

5 Cent. le Numéro

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS:

LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE..... 3 Mois.
AUTRES DEPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE..... 4 Mois.
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE — N° 50

VENDREDI 14 SEPTEMBRE 1891 — Ex. de la S. Croix

— DEMAIN SAINT NICODEME —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7

REDACTION, de 3 heures à minuit.

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne..... 1.50
Prix divers pour les Annonces démocratiques et Décrets.

NOTRE PRIME

Nous rappelons à nos lecteurs de Lyon que le présent numéro est accompagné d'une prime gratuite et illustrée en couleurs :

LA MODE DU JOUR

Ce fascicule qui ne comporte pas moins de huit pages de texte, de gravures et de patrons, sera, nous en sommes sûrs, particulièrement bien accueilli de nos lectrices, au goût délicat desquelles s'adresse plus spécialement cette publication.

BULLETIN DU JOUR

Les ministres

Les ministres se sont réunis jeudi matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Dupuy.

M. Guérin, Barthou et le général Mercier n'assistent pas au Conseil.

M. Delcassé a annoncé que le lieutenant-colonel Montell, qui doit protéger Kong et barrer la route à Samory, a débarqué mercredi à Grand-Bassam.

La plus grande partie des troupes aménées par lui au Congo, se dirigent vers Boman, où il renforcera les troupes du commandant Décazes.

Déjà une compagnie a quitté Loango depuis deux semaines, et ne tardera sans doute pas à atteindre Brazzaville, où elle atteindra les Abiras, par le Congo et l'Oubanghi.

La construction de la ligne télégraphique de Loango à Brazzaville sera poussée très activement.

M. Viger a été chargé de représenter le gouvernement aux fêtes qui auront lieu le 30 septembre à Bruyères. Il présidera l'inauguration du monument élevé à Villémin, ancien professeur au Val-de-Grâce, connu par ses découvertes sur la tuberculose, ainsi que la pose de la première pierre d'un asile destiné aux vieux travailleurs agricoles.

Cet asile est fondé par un syndicat des communes de la région, auquel la commission de répartition des fonds du *pat mutuel* a accordé une subvention considérable.

M. Hanotaux a soumis à ses collègues le texte des instructions données à M. Le Myre de Vilers en exécution de la décision prise au Conseil des ministres, tenu le 8 septembre à Pont-sur-Seine.

M. Poincaré a fait savoir que son projet du régime des boissons sera distribué samedi aux membres du Parlement. Ce projet dégreve les boissons hygiéniques de 9 millions, dépassant ainsi de 16 millions les dégrèvements prévus par les projets antérieurs.

M. Poincaré a, en outre, entretenu le Conseil de son projet relatif aux successions dont la distribution est prochaine.

M. Lourties a rendu compte du voyage qu'il vient de faire à Anvers et des excellentes impressions que lui a procurées sa visite à la section française.

Enfin, M. Viger a rendu compte de son voyage en Bourgogne, au cours duquel il a pu constater la reconstitution du vignoble bourguignon, qui a conservé ses précieuses qualités.

Avant son départ de Paris, M. Barthou, ministre des travaux publics, a adressé aux préfets une circulaire les invitant à faire connaître aux municipalités que les demandes de créations d'arrêts, haltes, gares ou stations sur les chemins de fer d'intérêt général ne seront plus l'objet d'aucun examen si elles ne sont appuyées d'une offre de concours des assemblées communales, après entente avec la compagnie intéressée.

Le texte du discours que fera M. Casimir-Perier, à l'issue de la revue de Châteaudun, a été arrêté dans ses lignes principales, au dernier Conseil des ministres.

On y attache une certaine importance, surtout au point de vue des nuances et des allusions qu'il pourrait contenir.

Les grandes manœuvres

C'est jeudi matin qu'a eu lieu la première bataille des deux corps d'armée. A 6 heures, le général Zurlinden a fait rassembler tout son corps d'armée sur Baugnoux, tandis que le général Vasseur faisait la même opération en avant de Patay.

Ces rassemblements étaient couverts par les deux divisions de cavalerie, l'une sur le flanc gauche, l'autre sur le flanc droit des corps d'armée.

Quelques escarmouches ont eu lieu dès la première heure entre les deux cavaleries.

Le général Zurlinden établi à Baugnoux avec tout le 4^e corps avait en connaissance de la situation que le général Vasseur occupait à Patay. En conséquence dès la suite du jour, le général Zurlinden envoie la division de cavalerie Lafouge en avant avec ordre de s'emparer du village de Sougy, d'occuper solidement le village et de faire ensuite une démonstration entre Rouvray, Ste-Croix et l'Enosse pour tromper le général Vasseur sur les mouvements de son adversaire et pour l'obliger à développer le 1^{er} corps.

A 7 h. les escadrons de tête de la division Lafouge, qui n'ont rencontré dans leur marche aucun obstacle, entrent dans Sougy. 2 escadrons mettent pied à terre, occupent le village et prennent rapidement leurs dispositions pour l'organiser définitivement.

Du côté du 1^{er} corps, le général Baillod qui couvre le rassemblement du 1^{er} corps sur Patay a connaissance de ce mouvement par ses éclaireurs et porte immédiatement sa division à la rencontre de l'ennemi et arrive sur Sougy au moment même où la 3^e division occupait le village.

La division Baillod se déploie alors et force les escadrons de la 2^e division à se porter en avant pour couvrir Sougy et à charger. Pendant ce temps, le général Vasseur, informé de ce qui se passe, fait avancer rapidement la 4^e brigade d'infanterie, qui se déploie en arrière de la division Baillod et force par ses feux le général Lafouge à battre en retraite sur le village de Sougy que ses escadrons à pied défendent énergiquement. Cependant, sous l'effort vigoureux de la 4^e brigade, les escadrons de cavalerie qui défendent Sougy, ploient et sont obligés de se retirer.

AU SÉNÉGAL

Saint-Louis, le 25 août 1891.

Le *Nouveau Lyon* a mis dans son programme l'étude de toutes les questions qui peuvent intéresser le grand public français. Or, la question africaine est, pour le moment, une des plus absorbantes, et en même temps une de celles sur lesquelles les convictions sont les moins unanimes, à cause du grand mystère dont elle est encore enveloppée. Tout le monde n'est pas explorateur, et faute de pouvoir explorer les renseignements fournis par ceux qui ont vu, on croit aveuglément, ou on se réfugie, non moins aveuglément, dans la négation.

J'ai la bonne fortune de me trouver en ce moment sur un des points par où l'Europe a commencé, depuis longtemps, la pénétration de l'Afrique. Je veux en profiter pour essayer de me rendre compte de bien des choses qui ne s'aperçoivent que très confusément de Paris. Je partirai demain pour le Soudan; mais dès aujourd'hui, je tiens à dire quelques mots du Sénégal.

Le pays est bien tel, sur le parcours des 264 kilomètres qui séparent Dakar de Saint-Louis, qu'on peut se le figurer, quand on a lu quelques véritables récits de voyages. Ici, nulle surprise: du sable partout, des palmiers en grand nombre, quelques pâturages, au-dessus desquels s'élèvent d'immenses baobabs. L'arbre le plus bénéficiaire de ces contrées. Cependant, comme nous sommes dans la saison des pluies, — qui est aussi celle des chaleurs étouffantes, — l'œil peut se reposer sur une végétation, après tout, suffisante. On dit qu'il n'en est pas de même dans la saison sèche.

Le petit chemin de fer à une voie que l'Etat fait construire de Dakar à Saint-Louis, arpenté péniblement cette campagne, à raison d'un voyage par jour. Il est loin d'être commode pour les voyageurs, ce chemin de fer. Comme ligne stratégique, il est d'une utilité incontestable. Comme artère commerciale, il fait affluer vers les ports de Rufisque et Saint-Louis, les arachides du Cayor. Le moment ne paraît pas proche où cette entreprise, malgré des tarifs exorbitants, se suffira à elle-même.

Saint-Louis, la vieille ville française, occupée, de tout temps, une situation privilégiée, que Dakar semble vouloir maintenant lui disputer, grâce à son port, qui est destiné à devenir un des nos principaux établissements militaires de l'Atlantique. Dakar a son port, mais Saint-Louis a la clef du fleuve. Or, forcément, tout aboutit à ce grand cours d'eau fécondant, qui est à la Sénégalie ce que le Nil est à l'Egypte. Cependant les habitants de Saint-Louis songent à se prémunir contre l'éventualité d'une prédominance commerciale de Dakar.

Dans ce but, ils ont formé le projet de faire construire, en avant de la barre du fleuve, en face de Guet N'Dar, un wharf qui permettrait aux navires venant d'Europe d'accoster ou de décharger en toutes saisons, sans avoir à franchir cette barre pour arriver dans le port. Il y a là une entreprise digne de tenter quelque grande industrie de France.

Ce travail serait encore plus urgent que la reconstitution du port de Faidherbe, dont la concession a été récemment faite dans des conditions qui n'ont pas été sans provoquer quelques protestations.

Ce dernier fait est un de ceux qui agitent en ce moment l'opinion locale. Le pont Faidherbe, jeté sur le grand bras du fleuve, relie l'île de Saint-Louis à l'île de Sor. Dans son état actuel, c'est un pont de bateaux d'un longueur d'environ 600 mètres. On se propose de le remplacer par un ouvrage en fer qui sera certainement un véritable monument. Des entrepreneurs ont concouru, à Paris, pour l'exécution de cet important travail; mais il est arrivé que le concessionnaire agréé par le Conseil général n'a pas été celui qui avait été désigné par la commission d'adjudication de Paris comme ayant fourni le projet le plus avantageux. Les partisans du projet repoussé contestent la compétence du Conseil général, et espèrent que le ministère des colonies remettra les choses en leur place.

Une autre mesure dont l'opinion dominante dans la colonie ne paraît pas avoir encore pris son parti, c'est la double décision par laquelle le gouvernement local a prononcé la désannexion d'un certain nombre de territoires qui avaient été conquis par les armes françaises, et qui faisaient partie intégrante de nos possessions du Sénégal.

Cette mesure a donné lieu à de vives protestations dont le Conseil général s'est fait plusieurs fois l'interprète. Sans doute il était anormal de laisser à cette assemblée la haute main sur ces territoires qui n'avaient pas de représentation dans son sein. Il convenait, peut-être, d'instituer pour eux un régime d'exception, qui, tout en maintenant les droits de l'autorité française, eût cependant laissé aux populations indigènes une certaine liberté dans la gestion de leurs affaires. On pouvait encore leur constituer un mode spécial de représentation au Conseil général, ce qui eût été un moyen de les appeler à concourir eux-mêmes à l'expansion morale de notre colonisation. La désannexion a fait autre chose; elle a remis les terri-

toires dont il s'agit aux chefs indigènes, et en a fait des pays étrangers, des protectorats d'un nouveau genre, où notre loi pénale elle-même n'a plus d'application. A quatre kilomètres de Saint-Louis la justice française n'a plus aucune action. On a fusillé, il y a peu de temps, tout près de la ville, sans autre jugement que l'ordre verbal d'un chef, un individu qui avait assassiné un de ses parents. Cela se passait, bien entendu, entre indigènes. Il s'en est fallu de peu que l'exécution n'eût lieu à Saint-Louis même, et qu'on ne renouvelât ainsi le scandale de Podor.

La gestion française qui a reçu lors de cette dernière affaire, une leçon dont elle se souvient encore, considère que ces choses ne la regardent pas.

La désannexion n'est d'ailleurs pas un bienfait pour la masse de la population intéressée, qui n'a rien à gagner à être rendue à l'autorité absolue de ses chefs et comme elle tend à reconstituer des influences indigènes, brisées naguère, elle peut faire naître pour nous-mêmes, dans l'avenir, un réel danger.

Une de ses conséquences actuelles, c'est de laisser plus de liberté au trafic des esclaves, qui est généralement considéré comme un élément très important du commerce africain.

On peut penser qu'une décentralisation ainsi comprise est, pour le moins, un peu excessive.

Un des personnages que la désannexion a mis en évidence est le nommé Hyamar, chef noir du Oualo, qui a fait, il y a quelque temps, le voyage de France avec M. de Lamoignon, gouverneur du Sénégal. Plus heureux que le bon Dinah Salifou, qui n'a trouvé, à son retour de l'exposition de 1889, que l'exil et la misère, qu'il n'avait pas mérités, Hyamar est rentré plus fort que jamais, et plus redouté que jamais de ses sujets et de ses voisins. Soutenu par l'autorité française, il avait, il y a trois ans, aidé le roi actuel des Maures Trarzas, Hamet Saloum, à triompher des compétitions qui se dressaient devant lui après la mort de son père Ely. Pour prix de ce service, il avait, par traité, obtenu de Hamet le droit de percevoir la dime sur une portion du territoire maure, situé sur la rive droite du fleuve, en face du Oualo, qui occupe la rive gauche. Cette concession n'était pas faite à titre gratuit.

Hyamar s'engageait, de son côté, à favoriser, dans les territoires de la rive gauche, le commerce des esclaves, à rendre à leurs maîtres maures les captifs qui passeraient sur ces territoires, et à percevoir, pour le compte du roi du Trarzar, la dime sur les sujets maures qui résideraient sur la rive gauche. Mais soit que Hyamar eût exaspéré les Maures par des déprédations commises sur leur territoire, soit que les principaux chefs Maures, qui sont souvent plus puissants que le roi, ne voulassent pas consentir à cette sorte de cession de souveraineté, soit enfin que Hyamar n'eût pas exécuté lui-même les engagements qu'il avait pris, Hamet Saloum refusa, à un moment donné, de reconnaître la validité du traité. Des négociations se poursuivirent en ce moment, à ce sujet, entre le gouverneur du Sénégal et le roi du Trarzar.

Le gouverneur a quitté Saint-Louis, monté sur l'avis de la *Salamandre*, et dans la journée d'hier, il a fait inviter Hamet Saloum à venir conférer avec lui. Celui-ci s'est abstenu de se rendre sur le navire du gouverneur, et a fait répondre, sans quitter la rive droite, que l'abandon de territoire qu'on lui demandait serait contraire à toutes les traditions de son peuple. Les choses en sont là. Avons-nous en perspective une nouvelle expédition? Le projet en serait extrêmement douteux. Il suffirait aux Trarzas, pour nous mettre dans l'embarras, de se retirer dans le désert, ce qui leur coûterait peu, et de nous laisser une terre nue dont nous ne tirerions aucun parti sérieux. C'est le commerce français qui pâtirait. Hyamar, quoique intelligent, ne vaut pas, affirme-t-on, la peine que nous nous donnerions pour arriver à ce résultat.

Si l'on juge du reste de l'Afrique par le Sénégal, il paraît peu probable que nous puissions jamais établir de véritables colonies dans les régions que nous faisons encore tant de colonies, alors cependant que par une visible contradiction, nous désamèrions ici. Depuis trois cents ans que la race française occupe ce pays, elle ne s'y est pas identifiée, elle n'y a pas pris racine, elle ne fait manifestement qu'y passer; et les croisements qu'elle a formés ne sont pas assez nombreux pour qu'ils puissent constituer une véritable force. L'aspect des choses et des hommes est bien différent, dans cette partie de l'Afrique, de ce qu'il est, par exemple, en Algérie, où les transformations se font à vue d'œil, sous l'effort persistant du colon. Ici, il n'y a pas un seul colon, et la charue, même la plus primitive, est complètement inconnue. La population d'origine française, métis et européens, est exclusivement adonnée au commerce; elle joue un rôle d'intermédiaire entre les indigènes des deux rives du fleuve, vendeurs de gommes et d'arachides, acheteurs de guinées et le négociant français. Encore les personnalités les

plus marquantes ne sont-elles, pour la plupart, que les représentants, les employés des maisons d'Europe. Elle manque, par là, d'individualité propre, et c'est pourquoi l'on dit quelquefois, non sans raison, qu'il n'y a pas d'esprit public au Sénégal. Quant à la population indigène proprement dite, composée du mélange de toutes les races africaines, depuis le mandingue jusqu'à l'arabe, elle est restée, et — c'est une chose qui frappe plus encore que tout le reste, — complètement en dehors du monde européen qui vit autour d'elle. Elle ne parle ni entend le français. Nulle hostilité, du reste, entre elle et les autres habitants. Ce qui s'est appelé ailleurs le préjugé de couleur est totalement ignoré au Sénégal. Seulement, on a par trop négligé le noir.

On n'a pas fait de suffisants efforts pour le séparer, au moins dans la ville française, des anciens groupements africains, pour l'attirer à la civilisation européenne. Il semble, au contraire, qu'on se soit plutôt appliqué à le pousser vers l'islamisme. En fait, la religion de Mahomet s'est plus ou moins emparée de toute l'Afrique; mais elle n'a pas de racines tellement profondes dans nos établissements de Sénégambie, qu'elle n'eût pu au moins laisser une certaine place à l'esprit français. Il faut le dire, le christianisme, dans ces pays, c'est l'Europe. Or, sans provoquer à aucun conflit religieux, on aurait pu encourager l'action chrétienne sur les populations fétichistes, et on aurait pu se dispenser de favoriser, comme on semble l'avoir fait, le développement de l'islamisme.

Aujourd'hui, la barrière entre les deux éléments est bien visible; d'un côté la France, représentée par un petit groupe d'Européens et de créoles de sang mêlé, tous catholiques fervents, de l'autre, l'Afrique musulmane. C'est de ce dernier côté que se trouve la grande majorité du corps électoral. Ces citoyens français ne parlent que le yollof et un peu d'arabe; ils n'ont d'autre vêtement que la grande robe en toile de Guinée, appelée *m'boubou*, qui est devenue le costume africain par excellence. Tout cela dénote, de la part des administrations précédentes, une certaine imprévoyance, ou peut-être aussi un parti pris politique, qui serait, dans tous les cas, peu conforme aux méthodes habituelles de la France.

On dit que depuis quelques années des efforts sont faits pour préparer la transformation de la population par l'enseignement du français. Ces efforts sont bien tardifs, et on a le droit de les trouver insuffisants. Les enfants passent dans les écoles orales, qui d'ailleurs ne sont nullement surveillées, la plus grande partie de la journée; c'est seulement le soir, de 6 à 7 heures, qu'ils vont, en petit nombre, à la classe française. Le français est donc pour eux un accessoire très négligeable. Si l'on veut réellement faire quelque chose d'utile, il faut s'y prendre d'autre façon, et aller droit au but. La fréquentation de l'école française devrait être déclarée obligatoire pour les enfants de Saint-Louis et des autres villes, et quoique nos sénégalais tiennent à l'instruction arabe, à cause de ses rapports avec le Coran, on en ferait suffisamment la part, en plaçant dans chaque école, un adjoint indigène qui aurait ses heures de classe, et qui enseignerait sous l'œil du maître français. C'est ce que demandent les indigènes de l'Algérie; les indigènes du Sénégal, qui, en leur qualité de musulmans de fraîche date, sont très peu fanatiques, accepteraient très bien cette combinaison.

Il serait nécessaire aussi qu'on songeât, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à l'enseignement professionnel. Une école d'Arts et Métiers qui serait établie à Saint-Louis, rendrait d'appréciables services.

Je voudrais, d'autre part, que le vêtement français conquis un peu le droit de cité parmi les indigènes. Les jeunes sénégalais devraient donner l'exemple, et il ne serait nullement tyrannique de la part de l'Administration d'exiger de ceux d'entre eux qui sont attachés à des services publics, qu'ils se présentassent dans leurs bureaux dans un autre costume que le *m'boubou*.

Il y a, de toute façon, dans notre Sénégalie, un vaste champ d'action pour l'*Alliance française*.

A. ISAAC.

Sénateur de la Guadeloupe.

12 septembre.

L'impression produite par la mort du comte de Paris se dissipe; il n'en reste que la curiosité des cérémonies qui s'accomplissent aujourd'hui même à Weisbridge.

La famille ne demande pas le transport du corps à Dreux, il n'y aura donc pas à s'occuper de manifestations possibles en France.

La presse royaliste donne bien au jeune duc des conseils imprudents d'action. Il ne les suivra pas; ses oncles, on m'assure, sont unanimes à recommander le calme.

La grande affaire, maintenant, est la réunion des Chambres, annoncée pour la seconde quinzaine d'octobre.

L'ordre du jour est très chargé; s'il ne l'était pas, nos bons députés s'occuperaient de la corser avec des interpellations à jet continu, à propos de tout. En voilà une plaie du parlementarisme!

Al Parlement anglais, notre maître à

tous, en fait de système parlementaire, on n'interpelle jamais; on se borne à des interrogations brèves, concises, auxquelles le ministre répond également en deux mots; c'est tout.

Il faudra qu'on finisse par comprendre que l'action de la Chambre ne consiste que dans la levée des lois et du budget. C'est seulement en votant des crédits qu'elle donne ou retire sa confiance au cabinet. Elle n'a rien à voir dans l'action gouvernementale; c'est le ministre seul qui doit gouverner et conduire la majorité de la Chambre. En dehors de cette organisation, il n'y a que le chaos.

Le budget de 1895 ne sera pas une petite affaire; pour en boucher les deux bouts il faudra toute l'habileté du Parlement. Les dépenses augmentent et le produit des impôts diminue. Nous en sommes déjà à 66 millions de nouveaux crédits.

Les députés, à la Chambre, demandent des économies à cor et à cris; en dehors de la Chambre ils réclament l'amélioration des services.

Il n'y a pas de ministres qui ne soit accablé par des demandes de subsides, pensions, routes, ponts, écoles, chaires d'enseignements, sans compter les dépenses militaires qui s'imposent sous toutes les formes. Certes les services publics ne sont pas parfaits, pour ne citer que les postes et télégraphes, le *Figaro* disait samedi qu'ils sont au-dessous de tous les pays étrangers.

Mais les améliorations des services sont comme les Suisses; pas d'argent, pas d'amélioration. A ceux qui demandent d'augmenter les effectifs, le ministre de la guerre répond: augmentez mes crédits.

D'autre part, le bon de la conversion est consommé, les douanes, les fameuses douanes de M. Méline qui devaient donner aux citoyens des allouettes toutes rôties, ne rôti-ront que les contribuables. Le pauvre ministre des finances doit résoudre ce grand problème de faire plus avec moins. On augmentera les droits de succession, on taxera par-ci, par-là, et surtout on continuera à s'endetter sous la forme du remède béni des bons sénégalais.

Tous ces cataplasmes ne guériront pas le mal économique qui ronge la richesse française. Les agriculteurs se plaignent que la situation empire; le vin ne se vend pas et l'industrie n'exporte plus ses produits.

Il faudrait guérir le cancer qui envahit le sang pour guérir les plaies qui se manifestent à l'épiderme et ce cancer, c'est le régime parlementaire.

L'exposition à Madagascar vient s'ajouter au reste.

On ne pense pas que le gouvernement hova accepte l'ultimatum que porte M. Le Myre de Vilers, ce sera la guerre; et une guerre autrement sérieuse que celle du Dahomey. L'île de Madagascar est un pays broussaillieux, sans chemins, couvert de forêts impénétrables, dans lesquelles se cachent les Hovas, peuple résolu et bien armé. Ce n'est pas avec 10,000 hommes et 40 millions qu'on en viendra à bout; il y faudra un corps d'armée et 100 millions. C'est ça qui va mettre du beurre dans les épauls de M. Poincaré. Il n'y a pas à dire, il faut que les contribuables se résignent à payer en attendant que des lois libérales viennent ouvrir à la production française les portes que la France s'est fermées à elle-même. Qu'ils sont loin les temps où les soirées de Lyon, les vins de la Bourgogne, les articles de Paris, les étoffes du Nord, dominaient tous les marchés? On se les arrachait à l'envi; maintenant, les produits traînent dans les magasins, écrasés par les tarifs douaniers et par le change.

J'ai parlé à bien des étrangers à Paris; il y en a moins qu'autrefois, mais il y en a tout de même. Ils n'achètent que des bibelots de rien du tout, et vont faire leurs emplettes à Bruxelles, à Genève, à Zurich, à Londres, en Italie, parce que c'est moins cher, et qu'il n'y a pas de douane de représailles à payer en rentrant chez eux. Croyez-moi si vous voulez, mais j'ai parlé à des commis-voyageurs italiens qui viennent importer en France des produits fabriqués en Italie, profitant du change qui fait un pied-de-nez à M. Méline. Pour un comble, cela est un comble.

UN PARISIEN.

INFORMATIONS

Une niche du suffrage universel

Le suffrage universel est partout le même. Dimanche il y a eu des élections municipales à Livourne.

Qui a-t-on eu l'idée de nommer? Les condamnés des troubles de Sicile et de Carrare, et au premier rang, le célèbre député de Felice, actuellement détenu dans une prison de Toscane. Quelques bulletins portaient les noms de Ravachol, de Santo Caserio et de Lucchesi, l'assassin du journaliste Bandi.

Ligne italienne de Venise à Bombay

Le gouvernement italien a, dernièrement appelé des offres pour cette ligne, mais a, depuis, décidé qu'il ne lui était pas possible de subventionner des paquebots étrangers.

Le lépreux en Islande

Un médecin de Copenhague, de retour d'Islande, annonce que, dans la partie méridionale de l'île, il a constaté 53 cas de lèpre.

Il estime que la maladie n'est pas héréditaire; en effet, le docteur a vu beaucoup d'enfants, dont les parents étaient lépreux, ne pas avoir le moindre signe de maladie.

Pour empêcher la contagion, on a construit en Islande un hôpital spécial pour les personnes atteintes de la lèpre.

Cigarettes et religieuses. — Bicyclettes et ecclésiastiques.

On va plaider, ces jours-ci, devant le tribunal du Saint-Office, à Rome, deux causes bien curieuses.

Les prêtres peuvent-ils monter en bicyclette ?
Les religieux peuvent-ils fumer la cigarette ?

La première question a été, prétend-on, déjà résolue par le pape pour la France mais non pour les autres pays.

La seconde est posée par des religieux timorés qui auraient vu fumer des capucins.

Un éminent avocat de la Cour romaine lira un mémoire écrit sur les deux questions.

Pour la bicyclette, il en démontre l'utilité, particulièrement pour les ecclésiastiques chargés d'un ministère séculier. On croit en conséquence que le Saint-Office donnera un avis favorable.

Quant à la question des cigarettes, il est probable que cette assemblée refusera de s'en occuper.

Un canon qui éclate en Hollande

On mande d'Amsterdam qu'un grave événement est venu ensanglanter les manœuvres de la garnison.

On terminait les exercices d'artillerie, lorsqu'un canon a éclaté avec une détonation formidable.

Les premiers frappés furent deux officiers qui surveillaient le tir de la pièce et qui furent tués sur le coup. Les éclats du canon tuèrent, un peu plus loin, cinq soldats et en blessèrent sept autres gravement.

Les prétendues provocations de la France en Abyssinie

Le Journal Officiel ayant publié un décret qui organise la justice dans les possessions françaises de la côte Somali (Obock), les journaux officieux de Rome en concluent immédiatement que c'est une menace contre les intérêts anglo-italiens.

Les vins français en Espagne

Le Conseil des Ministres d'Espagne a approuvé en principe l'établissement de dépôts pour le mélange de vins français et espagnols. Le directeur général des douanes a envoyé des instructions en conséquence aux divers ports.

L'infante Isabelle

L'infante Isabelle quittera sous peu Madrid pour Paris où elle rendra visite à sa mère, l'ex-reine Isabelle d'Espagne; de là elle se rendra en Angleterre pour rendre visite à la Comtesse de Paris, puis elle partira pour Munich où elle passera quelque temps avec sa sœur, la princesse Louise Ferdinand de Bavière.

Victoires républicaines aux Etats-Unis

Les républicains ont été victorieux dans les élections du Maine : M. Cleaves a été élu gouverneur, avec une majorité de 37,000 voix; M. Reid a été réélu au Parlement avec 10,000 voix de majorité. Les autres républicains ont aussi été réélus; ils ont une majorité importante dans la législature locale.

Expulsion d'un journaliste italien

Signor Guarnieri, l'éditeur et le propriétaire du Journal Egyptien, a été invité par le gouvernement égyptien à quitter l'Egypte. Le Journal Egyptien attaquait depuis quelque temps les officiers anglais et égyptiens; il s'était montré d'une grande violence au sujet du trafic des esclaves par les pachas.

Ecole de commerce en Asie-Mineure

Le gouvernement italien a décidé d'établir un certain nombre d'écoles de commerce en Asie-Mineure. Le professeur Luigi Goretti, de Syracuse, a été chargé de l'organisation et part sous peu pour Beyrouth.

Guerre Sino-Japonaise

La puissance du vice-roi Li-Tung-Chang est en plein déclin. Les amis influents qu'il a à Pékin font de leur mieux, mais il est impossible de le faire réintégrer à la présidence.

Chaque jour de retard dans la victoire promise sur les Japonais augmente le danger auquel Li-Tung-Chang est exposé; il le sait, mais il est impuissant à activer les opérations navales et militaires.

A Tien-Sin la terreur règne; les soldats pillent et maltraitent la population. Les commerçants qui ont des moyens fuient la ville de crainte d'être massacrés; le commerce est paralysé et la misère générale.

Le ministre français a appelé l'attention du Yamen au sujet des officiers Chinois qui sont montés à bord du paquebot à Shanghai.

D'autre part, nous apprenons que le général Oku a été appelé à commander une division japonaise en Corée; le général a déjà fait du service en Europe.

Un grand hôpital militaire a été établi sur les hauteurs de Séoul, où les soldats sont donnés à l'hygiène; il a déjà reçu un certain nombre de blessés et des soldats rendus malades par le séjour.

D'autre part, d'après des avis de source chinoise, des engagements à longue distance auraient lieu continuellement entre les armées japonaises et chinoises, mais sans résultats sérieux.

L'inondation a rendu toute action impossible.

L'armée chinoise serait dans d'excellentes conditions, bien disciplinée et bien pourvue de tout.

Les Japonais auraient des grandes pertes par suite des maladies.

Mort d'Emmanuel Chabrier

On annonce la mort de M. Emmanuel Chabrier, l'éminent compositeur, qui a succombé ce matin, à Paris, à la paralysie générale dont il était atteint depuis longtemps déjà.

Un Tamponnement

Dans la nuit de mercredi, à Versailles, le train 35, composé de 12 voitures et conduit par le mécanicien Vivier, arrivait de Paris (rive droite) à minuit 17, à violente allure.

Dans le choc qui en est résulté, trois personnes ont reçu des contusions à la tête; ce sont MM. le capitaine Lefebvre, du 2^e d'artillerie; Le Boulch, éditeur de musique à Versailles; et une dame dont le nom est resté inconnu.

La Limousine

La femme Limousin, l'ancienne amie de Wilson, a été arrêtée mercredi à la gare de Luxembourg-Duché et dénoncée sous prévention d'escroquerie, au préjudice d'un hôtelier de Luxembourg.

Drame de l'adultère

Un double homicide a été commis à la Terrasse, canton de Ste-Genève (Aveyron).

Le nommé Jean Boulet, cantonnier, avait fait condamner pour adultère sa femme et l'amant de celle-ci, nommé également Boulet, mais sans aucun lien de parenté avec le cantonnier.

Malgré cette condamnation, Boulet avait repris la vie commune, mais mercredi, le cantonnier ayant de nouveau surpris les deux amants en flagrant délit, les tua tous les deux.

L'empereur d'Autriche

Un télégramme de Vienne attribue une portée politique aux discours que l'empereur d'Autriche a prononcés aux manœuvres de Lemberg et dans lequel il a dit : « Je bois à la santé de mon cher ami, l'empereur Alexandre que Dieu conserve ».

Emprunt espagnol

Les avis de Paris à Londres indiquent que le Crédit lyonnais étudie sérieusement la question de se charger de l'émission du nouvel emprunt espagnol.

Le sultan du Maroc

Le sultan est atteint d'une angine et il faut s'attendre à de plus mauvaises nouvelles.

Au Brésil

Si l'on en croit un télégramme de Buenos-Ayres, un prochain mouvement monarchique serait à prévoir au Brésil.

Le roi de Serbie

On télégraphie de Belgrade que des pierres ont été jetées sur le wagon du train royal à Axalorac. Le roi Alexandre n'a pas été blessé. Les paysans, auteurs de l'attentat, ont été arrêtés.

La santé du Czar

La Nouvelle Presse Libre de Vienne, reçoit d'Abbazia, d'une source authentique, les renseignements suivants sur l'état de santé du czar :

Sa récente maladie est attribuée à l'excès de travail, au manque d'exercice et de plein air. Sur l'invitation pressante de ses médecins, le czar s'est décidé à voyager pour se distraire. Le voyage en chemin de fer amène une légère amélioration.

Le plus récent examen médical a donné des résultats favorables et permet de conserver bon espoir.

Le professeur Socharine a pu rentrer à Moscou.

La famille et l'entourage du czar ont maintenant la conviction qu'il se rétablira complètement. Les médecins insistent cependant pour qu'il s'abstienne le plus possible de travailler.

Le cas du docteur Lafitte

Judi est venu devant la chambre criminelle de cassation le pourvoi formé par le docteur Lafitte, condamné par le jury de Seine-et-Oise à trois ans d'emprisonnement pour complicité d'avortement.

Le rapporteur des conclusions du procureur général Sévestre qui conclut au rejet du pourvoi.

M. Gauthier de Clagny a développé les moyens de cassation invoqués à l'appui du pourvoi.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi et a condamné le docteur Lafitte aux dépens.

L'impôt sur les boissons

La réforme de l'impôt sur les boissons est compensée par elle-même. La porte pour le Trésor est contrebalancée par l'élévation à 200 francs du droit sur l'alcool et par quelques mesures complémentaires.

M. Dupuy aux Manœuvres

M. Dupuy, président du conseil, accompagnera le président de la République les 18, 19 et 20 septembre aux manœuvres de fortresse et aux manœuvres de la Beauce.

Nos abonnés sont prévenus que, pour éviter tout retard, les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de l'ancienne bande et de 50 centimes en timbres-poste, pour les frais d'impression de la nouvelle adresse.

LE PERIL ORLEANISIE

Nous avons été les premiers, dans la presse, à mettre nos lecteurs en garde contre les dangers que devait faire courir à la tranquillité publique la substitu-

tion d'un chef jeune et actif, entreprenant et audacieux, à l'homme pacifique et tranquille qui représentait depuis vingt ans, la plus haute incarnation de l'ancien parti monarchiste.

Non pas que le régime actuel ait rien de craintif de sérieux; mais l'agitation qui se prépare peut provoquer des troubles et amener des inconvénients désagréables.

Toute la presse s'en préoccupe aujourd'hui et nous n'en voulons pour preuve que la note suivante du *Matin*, journal dont l'orthodoxie républicaine est connue :

« On sent chaque jour davantage qu'un nouvel ordre de choses se prépare. Avec le comte de Paris, un régime disparaît et, sur tout un personnel ancien et un entourage rebelle au mouvement et à la vie modernes, qui, timoré jusqu'au bout, cherche encore à abriter contre tous les regards la tombe qui va se fermer. »

Le duc d'Orléans a une autre attitude. Si le respect l'oblige à s'incliner devant la volonté de sa mère, il marque bien cependant par son attitude qu'il se réserve. Il se tient à l'écart, n'ayant à ses côtés que le seul duc de Luynes.

Pour recevoir ses amis de France tenus systématiquement éloignés, il est obligé d'employer des subterfuges; aussi l'avons-nous rencontré ce soir recevant avec une grande bonhomie un groupe de Français dans un couloir de service.

Cette division inévitable entre le jeune prince et les familles de son père s'accroît d'avantage encore aussitôt après les obstacles. Il est probable, si l'en croit les bruits du château, que le duc d'Orléans, en quittant Weybridge, ne rentrera pas à Stowe House, mais se rendra directement à Londres où, en véritable chef de parti et loin de l'ancien milieu, il recevra officiellement ses amis. Ce premier pas marquera l'intention de rompre avec les anciens errements.

Fait significatif : le général de Charette a été appelé hier pour la première fois à Stowe House où il s'est entretenu longuement avec le duc d'Orléans.

Enfin, voici la déclaration belliqueuse et sonnant comme un appel de clairon que vient de faire le duc d'Orléans à Grosvenor-Hôtel, devant un millier de personnalités venues de France :

C'est avec une douloureuse émotion que je revêts l'homme de votre dévouement et je vous en remercie. Votre présence ici ne témoigne pas seulement de votre respect et de votre attachement pour celui que nous avons perdu, mais aussi prouve votre fidélité au principe de la monarchie nationale et traditionnelle dont je suis le représentant et dont il m'a transmis l'héritage.

Je connais les droits que cet héritage me confère et les devoirs qu'il m'impose envers la France. Guidé par les magnifiques exemples que mon père m'a donnés pendant sa vie et qu'il m'a consacrés par sa mort si courageusement envisagée et si chrétiennement acceptée, fortifié par votre concours et par celui des amis absents qui, de tous les points de la France, m'ont déjà fait parvenir l'expression de leur dévouement, et, faisant appel à tous les hommes de cœur, je remplirai sans défaillance la mission qui m'incombe.

Quoique jeune encore, j'ai conscience de mes devoirs; avec mon grand amour pour la France, je consacrerai tout ce que j'ai de force et d'énergie à les accomplir et, avec l'aide de Dieu, je les accomplirai.

Ces paroles sont accueillies par les cris de : « Vive le duc d'Orléans ! Vive le roi ! »

Le duc d'Orléans a embrassé MM. Buffet, Bocher et d'Audiffret-Pasquier.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 13 septembre 1894

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFIER, PRÉSIDENT

Il est plus de quatre heures et demie quand l'audience est ouverte sous la présidence de M. Bouffier, président de l'Assemblée départementale.

M. le préfet et son secrétaire-général pour l'administration assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la séance de mercredi et lequel est adopté, il est procédé à l'appel nominal : plusieurs membres sont absents et se font excuser.

On aborde alors la discussion de plusieurs dossiers.

Les conclusions de M. le docteur Lassalle sont adoptées à l'unanimité.

M. le préfet dépose un rapport sur la modification du sectionnement du tramway à traction mécanique, de la place des Cordeliers au Cimetière de la Guillotière.

M. Lassalle demande que le Conseil général soit réuni en session extraordinaire.

Ce vœu est adopté et renvoyé au Conseil d'arrondissement.

MODIFICATION DU SECTIONNEMENT DU TRAMWAY DES CORDELIERS

En ce qui concerne la modification du sectionnement du tramway à traction mécanique de la place des Cordeliers au Cimetière de la Guillotière, rappelons que dans sa séance du 19 juillet 1894, le Conseil d'arrondissement a émis le vœu ainsi conçu : « Vœu tendant à ce que le Conseil

général du Rhône revienne sur son vote émis dans sa séance du 7 mai 1892, sur la modification du sectionnement de la ligne de tramway des Cordeliers au Bâchut, et invite l'administration à faire respecter le cahier des charges par la « Compagnie. »

Ce vœu a été soumis par les soins du Préfet à l'examen de MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées chargés du contrôle des tramways, qui ont formulé leur avis dans un rapport, en date du 8 septembre, versé au dossier.

A ce rapport est jointe une lettre en date du 22 août dernier, de M. le Président du Conseil d'administration de la Compagnie lyonnaise de tramways.

M. le Préfet invite donc le Conseil général à délibérer au plus tôt sur la suite qu'il croira devoir donner au vœu émis par le Conseil d'arrondissement ainsi qu'à la requête présentée par la Compagnie lyonnaise.

A titre de renseignement, rappelons encore que, sur la demande de la Compagnie lyonnaise des tramways et chemins de fer, le Conseil général, par ses délibérations en date des 13 septembre 1893 et 16 septembre 1894, s'était déjà prononcé dans un sens favorable, à la concession du tronçon de ligne s'étendant du cimetière de la Guillotière au Bâchut.

HOTEL DE PRÉFECTURE

M. le Préfet dépose un second rapport concernant l'Hôtel de la Préfecture et spécialement la mise en place, dans la salle des délibérations, de la toile de M. Edouard Fournier : « Les Gloires du Lyonnais et du Beaujolais », d'une valeur d'une dépense de 4,157 fr. 97, ainsi qu'il résulte des mémoires ci-joints arrêtés par M. l'architecte Rogniat, et pour le paiement de laquelle M. le Préfet prie le Conseil de vouloir bien inscrire un crédit spécial au budget rectificatif de l'exercice courant.

RÉPARATIONS À LA COUR D'ASSISES

M. Requier demande qu'un crédit soit ouvert pour les réparations à effectuer dans la salle de la Cour d'Assises du Rhône.

Ce vœu est renvoyé à la Commission du budget.

Dans notre numéro de samedi 15 septembre, nous revendrons longuement sur cette séance, dans laquelle on a traité à la hâte des questions qui méritaient une attention plus soutenue.

On sent que MM. les conseillers ont bâte de reprendre leur liberté pour retourner à la chasse.

Allons, chasseurs, vite en campagne ! En effet, au moment où l'Assemblée vote les chiffres indiqués aux 15 chapitres du budget ordinaire des recettes, dont le total général s'élève à la somme de 5,602,961 francs 22 centimes, à peine seize conseillers généraux sont présents.

Le budget du chapitre premier des dépenses ordinaires, dont le chiffre total est de 196,925 francs 50 centimes, est également adopté par les seize conseillers présents auxquels sont venus se joindre deux conseillers qui étaient dans les couloirs.

VOU

M. Marmonnier dépose un vœu tendant à la création d'une gare de voyageurs à la Moche.

Ce vœu est renvoyé à la commission. La séance est levée à six heures dix minutes.

Aujourd'hui vendredi, à deux heures, le conseil se réunira en séance de commission.

À deux heures précises (?) il y aura séance publique.

Comme il n'y a plus que quinze dossiers à examiner, le Conseil général suspendra ses travaux très probablement après la séance publique de demain samedi.

QUESTIONS D'ÉDILITÉ

Nos Musées

Il y a de gens qui ont parfois des idées tout à fait bizarres.

Un de nos lecteurs, qui paraît avoir un grand intérêt à ce qu'on change les musées de place, mais qui écrit aussi poliment que le Père Duchesne — et qui s'en excuse, ce qui prouve qu'il ne pêche pas par mégarde — est furieux de ce que nous n'exhortons pas la Ville à emprunter une quinzaine de millions pour acheter le Musée Guimet, à l'effet d'y loger le Musée, et pour installer l'école des Beaux-Arts dans les bâtiments qu'occupe aujourd'hui la Faculté des lettres.

Quand on a des idées aussi peu pratiques, la moindre des choses serait de les exposer avec une certaine retenue et non comme un capitaine Fracasse qui tranche de tout, sans savoir le premier mot de ce qu'il dit.

Dans la situation obérée où sont les finances municipales, avec les emprunts arriérés, l'emprunt de la rue Gréole, la carte à payer de l'Exposition et les travaux de voirie urgents à exécuter, parler de quinze, ou même de dix, ou seulement de cinq millions à emprunter pour une dépense de pur luxe, comme serait le déplacement des musées, cela touche à la mauvaise plaisanterie.

Faire une pareille proposition à un conseil municipal serait s'exposer d'être traité d'extravagant et s'il se trouvait une majorité assez folle pour sanctionner une entreprise de ce genre, il est absolument certain que le pouvoir législatif n'autoriserait pas un pareil gaspillage des deniers publics.

On voit bien, la comme toujours, que les conseillers ne sont pas les payeurs.

Et la vérité de cet aphorisme éclate surtout dans l'idée saugrenue d'acheter l'ancien musée Guimet pour y transférer le Musée.

Allez donc en parler au directeur du Musée, et vous verrez comme vous serez reçu !

Et puis, aucun de ceux qui ont suivi depuis vingt ans cette question des musées, n'ignorent pas que le bâtiment du Boulevard du Nord en question n'offre aucune des conditions requises dans la construction des monuments publics.

C'est une architecture de carton et si la ville l'achetait, la première chose qu'elle aurait à faire, ce serait de le jeter à bas pour le rebâtir plus solidement.

Belle spéculation !

D'autre part, cet endroit isolé, humide, serait aussi mal choisi que possible. Les administrateurs du Musée n'y consentiront jamais et il ne faut pas oublier que son directeur est en même temps doyen de la Faculté de médecine et qu'il estime, avec toute raison, que c'est dans le voisinage immédiat de cet établissement qu'il faut édifier le Musée futur.

Nous rechercherons ultérieurement où on pourrait le construire, lorsque nous nous occuperons des deux grandes opérations d'édilité qui s'imposeront à la Ville dès qu'elle aura de l'argent, la démolition du lycée et celle de l'hospice de la Charité et de l'Hôpital militaire.

Pour le moment, bornons-nous à examiner la question du Palais St-Pierre, question dont la solution s'impose à bref délai.

Incessamment, la Faculté des lettres va s'emménager dans les luxueux palais qu'on lui termine sur le quai du Rhône, à côté de la Faculté de médecine.

Elle laissera donc libre toute l'aile orientale du Palais St-Pierre en retour sur la rue de l'Hôtel-de-Ville.

A quel usage va-t-on la réserver ? Ces locaux, si vastes qu'ils paraissent, sont déjà destinés à des affectations indispensables.

Un premier étage, on transportera la bibliothèque du Palais St-Pierre qui étouffe dans son étroite galerie et dont les livres débordent des casiers et des vitrines.

Un second, on logera les sociétés savantes qui n'ont qu'une malheureuse salle fort incommode à leur disposition et on gardera un amphithéâtre pour les cours, les conférences, les réceptions, les réunions de tout genre.

Quant à la salle actuelle des sociétés savantes, elle formera un annexe indispensable au musée et les galeries actuellement occupées par la bibliothèque serviront à donner un peu d'espace aux musées archéologiques qui étouffent dans l'étroite portion à eux réservée aujourd'hui.

En cette affaire c'est le musée de peinture et l'école des Beaux-Arts, qui seront forcément sacrifiés.

Il n'y aurait qu'un moyen de leur donner du large et surtout de la lumière si on ne veut pas les déplacer, ce serait de terminer l'aile méridionale du Palais St-Pierre en retour sur la rue du Plâtre.

Là, on pourrait faire de belles galeries vitrées et surtout une grande salle pour les expositions annuelles, réduites aujourd'hui à l'hospitalité précaire des baraques de la place Belle-cour.

Mais les millions qu'il faudrait, on ne voit guère où la Ville les pourrait trouver, à moins de jongler avec eux aussi peu sérieusement que le fait notre correspondant.

Force nous sera donc de chercher une autre solution.

UN LYONNAIS.

La Préfecture apostolique de l'Erythrée

En apprenant la création du vicariat apostolique italien de l'Erythrée et la juridiction accordée par le souverain pontife à son titulaire, sur tout le pays soumis à l'influence italienne, Mgr. Crouzet, chef de la mission française à Kéren, a avisé la cour de Rome de son intention de se retirer pour ne pas créer avec un prélat nommé par le Vatican, un dualisme fâcheux.

Les journaux pontificaux affirment que cette nomination n'a aucune portée et que le souverain pontife ne l'a faite que dans l'intérêt de l'Eglise.

De là, naissent de vives polémiques avec les journaux italiens qui répliquent qu'il a fallu trois ans de négociations pour obtenir et qu'elle est le signe d'une réconciliation entre le Quirinal et le Vatican.

Ce serait, si c'était vrai, le cas de dire qu'on n'est jamais trahi que par les siens.

PIEUSE MESURE

Notre correspondant d'Avignon nous a écrit, hier, qu'un terrain avait été cédé à la garnison dans le cimetière, afin de grouper, sur un seul point, en une commune et funèbre demeure, les restes des militaires morts sous les drapeaux.

En applaudissant à cette généreuse et pieuse pensée, nous ferons remarquer que cette louable décision n'est pas unique. Plusieurs garnisons de province possèdent un tombeau réglementaire.

Mais, l'initiative doit, croyons-nous, revenir au 6^e de ligne, en garnison à Saintes (Charente-Inférieure).

En effet, en 1885, une souscription fut ouverte dans ce but dans le cimetière. Depuis, chacun jusqu'au plus humble soldat, chacun coopéra à l'œuvre commune; des parents de militaires envoyèrent l'obole des fêtes, représentations, etc., furent données, et une année après, un grand caveau, construit par les seules mains des ouvriers du régiment, était prêt à recevoir la dépouille mortelle de nos braves soldats.

Ce fut un jeune sergent — décidé à la suite d'une maladie contractée aux manœuvres — qui occupa la première et dernière place des cinquante-six caveaux composant le monument.

L'exemple donné par le 6^e de ligne, a été quelque peu suivi. On nous envoie de soulever que toutes les garnisons puissent ainsi faire. Les régiments forment, suivant l'expression du colonel du 6^e, M. Bonnevall de Laforest, une même famille, et rien n'honore plus ses membres que de réunir, dans la mort, ceux qui enseignent et apprennent à défendre la Patrie.

DÉPART DES HIRONDELLES

Les journaux ont raconté que les cigognes avaient quitté la ville de Strasbourg dans les derniers jours du mois d'août, bien avant l'heure réglementaire de leurs migrations ordinaires. Les pessimistes devaient nécessairement conclure de cette précipitation anormale l'augure d'un hiver précoce et rigoureux et ils n'y ont pas manqué.

Bien qu'à mon humble avis la présence climatologique des oiseaux ne s'exerce pas à d'aussi lointaines échéances, je dois reconnaître que je remarque également chez les hirondelles des manœuvres qui sembleraient pouvoir confirmer ce fâcheux pronostic dans une certaine mesure.

Si chez elles les préparatifs du départ ne sont pas encore visiblement commencés, on observe des allées et venues qui indiquent qu'elles y songent et qu'elles en connaissent parfaitement l'approche. Depuis une quinzaine de jours nous les voyons se grouper par troupes d'une cinquantaine d'oiseaux qui se livrent autour des maisons où elles sont nées à des exercices presque réguliers, comme si elles obéissaient à un mot d'ordre; l'escadron volant tourne autour des bâtiments, exécutant de courtes pointes tantôt au-dessus de la forêt, tantôt dans la direction de la plaine, mais les terminant toujours par un virage qui les ramène dans le milieu d'où elles sont parties, et cela se prolonge de la sorte pendant plus d'une heure. L'homme étant le seul être qui s'agite pour le plaisir de remuer, les oiseaux eux-mêmes ne s'éloignent guère à la fatigue que dans un but déterminé, qui se livre, autour des maisons, à ces exercices prometteurs d'avenir.

Ne leur déconvient aucun résultat d'ordre positif, nous en avons conclu que ces oiseaux devaient se livrer à un entraînement préalable qui prépare les plus jeunes aux fatigues de la grande traversée. Cet

VARIÉTÉS

LES VERTUS DE LA BICYCLETTE

Les vertus de la bicyclette viennent d'être très longuement discutées à l'Académie de médecine; hélas! nous ne dirons pas qu'elles ont triomphé.

Le docteur Petit ayant adressé à l'Académie un curieux mémoire sur les inconvénients de la bicyclette pour les personnes atteintes d'une maladie de cœur, ce travail fut renvoyé à l'examen du docteur Hallopeau, un expert en l'art de la pédale.

Les conclusions du rapport de M. Hallopeau sont pleinement favorables au sport qui est aujourd'hui si en faveur.

En voici le résumé :

1° Chez un sujet ayant l'expérience de la bicyclette, l'usage modéré de cet instrument ne trouble en aucune mesure les fonctions cardiaques. Il constitue, au contraire, une utile gymnastique respiratoire; il ne produit pas de dyspnée.

2° M. Hallopeau a constaté, en effet, que l'augmentation du nombre des mouvements respiratoires est insignifiante chez un bicycliste allant avec une allure modérée, qu'elle est moindre que pendant la marche, et que, par contre, phénotomie favorable, l'amplitude des mouvements respiratoires augmente notablement.

3° Le rôle de cet usage modéré de la bicyclette dans la production des morts subites ne peut être que celui d'une cause occasionnelle d'importance secondaire.

4° Les efforts liés, soit à l'apprentissage ou il faut exercer et mettre en jeu des muscles qui n'interviennent que peu ou point dans la marche, soit à la course trop rapide, soit à l'ascension des côtes, doivent être seuls considérés comme dangereux.

5° C'est seulement pour les malades atteints d'insuffisance aortique ou d'infarction aortale non compensée, que l'interdiction doit être absolue.

6° Aucune raison valable ne peut être invoquée en faveur de l'opinion, qui considère comme dangereux pour les vieillards l'usage prudent du vélo; cet exercice, en dehors de son grand agrément, a au contraire l'avantage de favoriser puissamment les fonctions de la peau et des poumons, d'exercer les muscles, d'augmenter l'appétit, de faciliter la digestion et de stimuler la nutrition générale.

Après une courte discussion, l'Académie

de médecine a décidé d'adopter les conclusions soumises à l'approbation de l'assemblée, sauf la dernière relative à l'usage du vélo; elle a conclu à l'usage de la bicyclette pour les personnes âgées; cette dernière conclusion a été supprimée purement et simplement. En outre, il a été convenu qu'avant de se livrer aux délices du « pneu », les gens prudents trouveraient un réel bénéfice à consulter leur médecin.

Les bicyclistes, ont le voit, peuvent donc en toute sécurité se livrer à leur distraction favorite, mais qu'ils consultent toujours leur médecin.

ENTRE AMIS

Un des sportsmen les plus connus, le marquis de B..., se trouvait ces jours derniers dans un restaurant de Paris, en compagnie de plusieurs dames, lorsqu'un monsieur, élégamment vêtu, entra et le salua amicalement. La physionomie du nouveau venu n'était pas inconnue au marquis, mais il ne put se rappeler où il l'avait vu. M. de B... pria le monsieur de s'asseoir à sa table, ce que celui-ci accepta, du reste, avec la meilleure grâce du monde. Sa conversation fut d'abord à la société et à la promenade au Jardin de Paris fut décidée. En route, le marquis dit à son ami : « Excusez-moi, mais je ne puis me rappeler ton nom. — Comment? répliqua l'autre, je suis Jean qui t'ai rasé tous les jours à Nice, il y a quelques années ! »

On nous affirme qu'à cette réponse, le marquis a fait une grimace curieuse à voir.

BIBLIOGRAPHIE

Monographie de la production des parfums. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes vient de recevoir un ouvrage en deux volumes, publié sous le titre de « *Oudographia*. A natural history of raw materials and drugs used in the perfume industry, including the aromatics used in flavouring. Intended to serve growers, manufacturers and consumers. »

Cet ouvrage, dont l'auteur est M. J.-C. Saver, F. L. S., a été offert au Gouvernement français par M. W. J. Smith, éditeur à Brighton. Il est tenu à la disposition des personnes intéressées à en prendre connaissance, à la direction du Commerce extérieur. (Bureau du Mouvement général du Commerce et des Re-seignements commerciaux), 80, rue de Valenciennes, à Paris.

A PROPOS DE MEISSONNIER

Meissonnier avait une faiblesse. Il entendait qu'on lui disait qu'il était de l'Institut, et il n'aimait point à se fourvoyer avec ceux qui n'en étaient pas.

Quelques années avant sa mort, il revenait des fêtes de Rouen en l'honneur de Cornille — le train officiel s'était arrêté à Vernon. — Dix minutes d'arrêt. C'était le seul — tous les wagons, tous wagons de première classe — s'étaient vidés rapidement, chaque voyageur allant à ses affaires, qui à la buvette qui ailleurs. — Meissonnier, la tête coiffée d'une calotte noire, en veston court, ses petites jambes arquées, sa longue barbe flottant au vent, se promenait sur le quai.

Un coup de sifflet. C'est le signal du départ. Tout le monde se précipite. Les portières se referment. Une seule reste entrouverte, mais la tête de Meissonnier est dans le cadre de la glace ovale. Un jeune homme — c'était un peintre connu, même il était décoré — arrive en courant et grimpe sur le marche pied. Il va pour ouvrir la portière :

— Pardon ! lui dit Meissonnier en la refermant : c'est ici l'Institut !

Ce mot n'était pas aimable, il était à peine poli.

Que d'ennuis Meissonnier s'était fait ainsi par son excessive brusquerie !

UN PASSEPORT DE POÈTE

Au temps où fleurissait l'institution des passeports, le poète Joseph Soulayr dicta en ces termes son signalement à un employé de préfecture :

Taille haute. Age : quarante ans. Né dans Lyon. Visage ovale. Cheveux et barbe grisonnants. Front élevé. Teint un peu pâle. Yeux gris bleus. Bouche au coin moqueur.

Nez original. Menton bête. Signe particulier : du cœur... Nature du crime : poète.

Ne trouvez-vous pas que ces huit vers valent un sonnet ?

CONDITION DES SOIES

LYON, le 13 septembre 1894.

Nombre	Sortes	France	Espagne	Italie	Grèce	Perse	Inde	Chine	Japon	Turquie	Poids
40	Organs.	10	3	1	8	5	1	1	8	9	4094
43	Trames.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3354
75	Grèges.	18	2	9	7	10	3	10	14	2	625
8	Divers.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Bohèmes.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	Laines.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
172		29	3	3	20	12	11	14	27	30	15073

Nombre	Sortes	France	Espagne	Italie	Grèce	Perse	Inde	Chine	Japon	Turquie	Poids
40	Organs.	10	3	1	8	5	1	1	8	9	4094
43	Trames.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3354
75	Grèges.	18	2	9	7	10	3	10	14	2	625
8	Divers.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Bohèmes.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	Laines.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
172		29	3	3	20	12	11	14	27	30	15073

NOTRE PRIME

Le NOUVEAU LYON a l'honneur d'informar ses abonnés et lecteurs qu'en vertu d'un traité exclusif passé avec un des principaux fabricants de bicyclettes de France, il est en mesure de leur offrir une bicyclette dite du NOUVEAU LYON, garantie contre tout vice de construction et comprenant tous les perfectionnements vélocipédiques réalisés jusqu'à ce jour.

Description de la Bicyclette du NOUVEAU LYON

Grand cadre en tubes d'acier étiré à froid, sans soudure.

Pédalier étroit, dernier modèle perfectionné.

Tension de chaîne à l'arrière.

Tête de fourche à double plaquette en acier estampé.

Direction à double à billes.

Roulements en acier trempé et rectifié après la trempe.

Roues égales, de 70 ou 75 cent., ou 75 de vant 70 arrière, au choix.

Rayons directs, en acier éprouvé, à haute tension.

PNEUMATIQUES Vital démontables, genre Dunlop ou Vallée.

Chaîne à rouleaux trempés et rodés.

Guidon droit ou cintré.

Poignées caoutchouc ou buffle noir.

Bague de guidon, frein et garde-boue entièrement démontables.

Pédale de selle en tube à 7°.

Tige de billes à scie ou à caoutchouc à recouvrements.

Manivelles rondes en acier estampé.

Repose-pieds nickelés détachables.

Peinture triple email noir vitrifié, parties richement nickelées.

Grand pignon ou roue de chaîne de 18 dents.

Pignon du moyeu arrière de 8 dents.

Développement : 4°5 par tour de pédales, la roue motrice étant de 70 cent.

Selle genre hamac, Sacoche démontable de lion, burette, pompe et trousse à réparations.

Poids : 14 KILOS.

La Bicyclette du NOUVEAU LYON

d'une valeur courante de 500 fr., est mise à la disposition de nos abonnés d'un an au prix exceptionnel de 250 fr.

Nous pourrions fournir à ceux qui le préféreraient des rayons tangents, moyennant une augmentation de 25 fr.

Les commandes seront reçues dans nos bureaux et servies suivant l'ordre des inscriptions.

Nous engageons nos lecteurs à se hâter de profiter de cette affaire absolument exceptionnelle.

ceptionnelle, car le chiffre que le fabricant s'est engagé à nous livrer est limité et il n'y en aura certainement pas pour tout le monde.

Un échantillon-type de la bicyclette du NOUVEAU LYON est en montre dans nos bureaux, 7, place des Terreaux.

GRAND THEATRE

Ce soir, à 8 heures

LES CHOUANS

Drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Emile Blavet et Pierre Berton.

DISTRIBUTION :

MM. Pierre Berton...	Marquis de Montauran
Burguet...	Coronin
J. Renot...	Commandant Hulot
Vallières...	Beaupied
Daumerie...	Marche-à-Terre
Aussourd...	Un brigand
Ragot...	La Clef des champs
Félix...	Cibot
Guimier...	Du Guénic
Laforest...	Gérard
Gudin...	Du Vissard
Delille...	Beauchamp
Picard...	Pille-Miche
Cottetier...	Cottetier
Dervet...	La Billardiére
Alexis...	Gudin
M ^{lle} Laure Fleury...	M ^{lle} de Verneuil
M. Rolland...	La Comtesse
Descorval...	La Barquette
Elyane...	Francine
Aubry...	Jeanne

ORDRE DES TABLEAUX :

1. La Croix de Gibary. — 2. L'Algerie de Gibet. — 3. Le massacre de la Vivatière. — 4. Chez du Guénic. — 5. La victoire est à nous ! — 6. Le corps de garde. — 7. Les fiançailles. — 8. Le dernier combat.

Le Gérant : JEAN DESMEURS.

Imprimerie et sténotypie du Nouveau Lyon 7, place des Terreaux et 2, rue Vallinière

Machines rotatives Marinoni, 16.000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farra et Cie, Lyon.

AVIS JUDICIAIRES

VENTES DE FONDS

Les héritiers de M. Despont, en son vivant, pharmacien à Lyon, place Sathonay, 6, ont vendu le fonds de pharmacie. — Réc. à M^{re} Fonbonne, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21. — M. J.

PURGES D'HYPOTHEQUES

M. Fleury-Etienne Drevet, propriétaire, demeurant à Loire, lieu du Clos, et Mme Marie-Claudine Mousset, sa mère, veuve de M. Fleury Drevet, propriétaire, demeurant à Loire, même lieu.

Ont vendu solidement, savoir :

1° A M. Jean-Fleury Drevet, propriétaire, demeurant à Loire, lieu du Clos.

Premièrement. — Une terre sise à Saint-Romain-en-Gal, lieu de la Rivière.

Deuxièmement. — La moitié en contenance à prendre au nord d'une terre située même commune, lieu de l'Île-Saint-Pierre.

2° A M. Emmanuel Mousset, propriétaire, demeurant à Loire, lieu de la Croix-de-Mission.

Premièrement. — Une terre située à Loire, lieu des Granges.

Deuxièmement. — Un tènement de terre et saulée, sis à Loire, lieu des Sables.

Troisièmement. — La moitié en contenance à prendre au midi d'une terre située même commune, lieu de l'Île-Saint-Pierre. — M. J.

ASSOCIATIONS

Commandites, Prêts

On demande à acheter en rente viagère une somme de cinq à huit mille francs, garantie par hypothèque. — S'adr. au bureau du journal, sous le n° 142.

On demande commanditaire

avec apport de 30.000 francs pour le purgée des soies. — Affaire très sérieuse — S'adresser au bureau du journal, n° 1001.

On demande 10 à 15.000 fr.

en viager. — S'adresser au bureau du journal.

FONDS

ou Immeubles à vendre

A vendre, à 15 kilomètres de Lyon, site merveilleux : air pur, 16 trains par jour, propriété bourgeoise, neuve, bien bâtie et très coquette. Agréments variés. — Ecrire A. Z., bureau du journal.

LOCATIONS

A louer, près Bellecour, appartement de trois pièces, belle vue. — S'adresser au bureau du journal, 1.002.

DIVERS

On demande à acheter un double poney, robe grise, noire ou alezane. — S'adr. au bureau du journal.

ATTENTION

Par suite de réclamations touchant la contrefaçon (de composition inférieure, et parfois détestable) de notre marque de fabrique, les sous-signés portent à la connaissance des acheteurs que pour se procurer leur produit (le seul qui soit garanti pur par l'inventeur), il est absolument nécessaire de demander le jus de viande de la Compagnie, et de constater sur l'étiquette de chaque pot la signature de J. V. Liebig, au crayon bleu.

Liebig's extract of meat Company (Limited)

Londres : 9, Fenchurch Avenue, E. C.

VINS DES COTES DU RHONE
Fins et grands ordinaires

R. FLANDIN FILS
PROPRIÉTAIRE

A TAIN (Drôme) et à Cornas, près St-Péray

PROPRIÉTAIRE DES CRUS DE
Grand-Chatillon, La Mure, Chante-Cernuse, Goulin, Ladret et Rancurel

La Maison se recommande aux personnes désireuses de ne consommer que des vins naturels

Echantillons sur demande

SPÉCIALITÉ DE MARC — RECOMMANDÉE

POSTE RESTANTE OFFICIEUSE

Passage des Terreaux, 14-16-18, LYON

Cette maison a pour but de faciliter au public la réception ainsi que la réexpédition de courriers postaux ou télégraphiques, sans crainte d'attente ou d'erreur.

800 CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

Le professeur RENHAS, 31, place Bellecour, Lyon enseigne gratuitement la sténographie

12 Médailles d'or

Enseigne Allemand, Anglais, Italien. — Portraits et timbres en tous genres

EXPOSITION UNIVERSELLE

DE LYON

RESTAURANT DES COLONIES

Déjeuners, 3 fr. 50 — Dîners, 3 fr. 50

La présent TICKET détaché du NOUVEAU LYON et présenté le 14 SEPTEMBRE 1894 donne droit à une réduction de 0.50 par repas et par personne.

MODES

M^{re} CHARRIN-COLIN

52, Rue de la République
A l'entresol

MOTEURS A GAZ

Machines à Vapeur

Constructions mécaniques

A. FARRA & C^{ie}

25, Chemin des Pins

LYON-VILLEURBANNE

25 ANNÉE

RÉGIE D'IMMEUBLES

Ventes, Locations et Assurances

C. BARBIER

52, c. Richard-Vitton, 52

MONTCHAT-LYON

Cabinet tous les jours de 2 heures à 6 heures

LIBRAIRIE

BERNOUX et CUNIN

6, Rue de la République, Lyon

En vente : Nouveautés

DUBUT DE LAFOREST. — Les petites Rastias.

LAVEDAN (Henri). — Le Lis.

DE ZANO (Pierre). — Après l'Empire.

DE JOUVILLE (Prince). — Vieux souvenirs.

ZOLA (Emile). — Lourdes.

DAUDET (Léon). — Les Nostalgiques.

FRANCE (Anatole). — Le lys rouge.

PRÉVOST (Marcel). — Demi-Vierge.

LA BRÈVE (Jean de). — Badinage.

POUVILLON (Emile). — Bernadette de Lourdes.

Compagnie Générale Transatlantique

Départs de MARSEILLE, du 10 au 16 Septembre inclus

DESTINATIONS

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

ALGER rapide.

TUNIS rapide.

PENSIONNAT DES CHARPENTES

LYON, près le PARC — LYON

(SERVICE DES VOITURES DE LA PLACE MORAND)

Maison spacieuse et des mieux installées. — Vaste clos, salles d'ombrage et de gymnastique, instruction de famille. — Éducation sérieuse et chrétienne. — Instruction solide : Certificat d'études, Brevet élémentaire, supérieur, admission aux postes et télégraphes. — Arts d'agrément, Langues vivantes par les meilleurs professeurs.

Rentrée le 2 Octobre

Pour renseignements, s'adresser à M^{lle} LEDOUX, directrice.